



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Délégation académique
à la formation professionnelle initiale et
continue**

Affaire suivie par :
Olivier Lefevre
Téléphone
01 57 02 67 61
Mél
dafpic@ac-creteil.fr

12 rue Georges Enesco
94025 Créteil cedex
www.forpro-creteil.org

Créteil, le 15 mai 2018

Le Recteur de l'académie de Créteil
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Circulaire n° 2018-049

Objet : offre de formation rentrée scolaire 2019

PJ : synthèse des réunions de filières

Le pilotage de l'évolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2019 s'inscrit dans le cadre d'un partenariat étroit entre les trois académies d'Ile de France avec le Conseil Régional.

A ce titre, une circulaire commune aux académies franciliennes et au conseil régional d'Ile de France définissant les principaux axes stratégiques relatifs à la formation professionnelle sera diffusée très prochainement.

C'est dans ce contexte que l'académie de Créteil a mené les travaux d'études et d'analyse en vue de la préparation des rentrées scolaires 2019 et suivantes. Organisées par la DAFPIC et pilotées par les corps d'inspection, les réunions de filières se sont tenues du 15 février au 23 mars 2018. La synthèse des travaux issus de ces réunions a permis d'identifier, par filière, les principaux axes de réflexion sur les perspectives d'évolution de la carte des formations professionnelles de l'académie.

La formation professionnelle :

Chaque établissement souhaitant voir évoluer son offre de formation pour la rentrée scolaire 2019 doit remonter des propositions, via le questionnaire en ligne évoqué en infra, en cohérence avec les relevés de conclusions de ces réunions (cf. PJ) pour soutenir les stratégies académiques.

L'analyse des projets sera fondée sur les critères principaux suivants :

- La cohérence de l'offre de formation avec les besoins des territoires : démographie, développement économique, ambition des jeunes, métiers en tension...



- L'organisation de l'offre existante par filière et par voie de formation ainsi que son efficacité : attractivité, insertion, complémentarité des statuts.
- La fluidité et la sécurité des parcours de formation offerts aux jeunes : orientation, passerelles, poursuite d'études...
- La qualité pédagogique (dispositifs, structures, organisation...) et l'intégration au projet de l'établissement.

Dans ce cadre, plusieurs axes de développement peuvent être envisagés :

- les parcours mixtes permettant à l'issue de la seconde professionnelle de poursuivre en première et terminale par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage ;
- la mise en place des secondes par champ professionnel qui sera privilégiée dans les établissements où toutes les spécialités existent en première ;
- le calibrage des classes de première professionnelle qui devront avoir des capacités suffisantes pour accueillir des élèves de passerelle qui souhaiteraient poursuivre leur formation dans ces spécialités ;
- la limitation des formations en Gestion Administration sur le territoire académique doit être étudiée tout en travaillant à leur coloration, soit pendant la formation, soit à l'issue de l'obtention du Bac Pro, afin de faciliter l'insertion des jeunes. Les FCIL répondent particulièrement bien à ces besoins. Les Bac Pro ARCU, Vente et Commerce pourront donner lieu à des démarches similaires ;
- l'ouverture de BTS répondant à la fois aux besoins des entreprises d'Ile-de-France et à la nécessaire sécurisation des parcours vers l'enseignement supérieur ;
- l'anticipation de l'organisation des jeux olympiques doit conduire à une réflexion prospective sur les formations dans les métiers du sport.

La formation générale et technologique :

Les demandes d'ouverture de filières technologiques, de spécialités ou d'option lourdes dans les filières générales et technologiques existantes tant au niveau pré bac que post bac devront également remonter par le biais de cette procédure.

En ce qui concerne le niveau post bac, les CPGE ne feront pas l'objet d'ouverture supplémentaire. Les demandes d'évolution de capacités d'accueil devront être formalisées au préalable auprès de mes services.

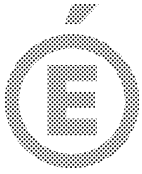
J'attire votre attention sur la nécessité d'indiquer précisément les besoins en travaux et équipements nécessaires pour toute demande en y incluant la montée pédagogique à venir. Le conseil régional étant décisionnaire sur ce sujet, il lui est nécessaire de connaître précisément les investissements prévisionnels. Un défaut d'information pourrait remettre en cause la poursuite de la formation en raison de l'impossibilité de financer des équipements non prévus.

Je rappelle l'importance de mener une concertation en amont au sein des instances de votre établissement sur les projets d'évolution de l'offre de formation.

Procédure et calendrier :

Les demandes provenant des établissements, **deux au maximum**, devront être saisies via le questionnaire en ligne accessible à partir du lien suivant :

<https://sondage-cartographie.forpro-creteil.org/index.php/816951/lang-fr>



Elles seront examinées par une commission académique réunissant mes services, les corps d'inspection, ainsi que mes conseillers en charge de la formation initiale et continue et de l'orientation. Un pré avis d'opportunité vous sera notifié à l'issue de cette instruction. J'attire enfin votre attention sur le fait que les seuls avis favorables devront être inscrits dans SOFA pour étude par les services régionaux.

3

Pour les projets sous statut d'apprentissage qui auront fait l'objet d'un pré avis favorable, je rappelle la nécessité de déposer un dossier auprès d'un CFA en parallèle de la procédure SOFA.

Le calendrier :

| | |
|---------------------------------------|--|
| Du 17 mai au 8 juin 2018 | Saisie des demandes d'évolution de l'offre de formation |
| Du 14 juin au 25 juin 2018 | Examen des projets par les corps d'inspection |
| Entre le 28 juin et le 2 juillet 2018 | Commission académique et transmission des avis aux établissements |
| Du 4 juillet au 20 juillet 2018 | Saisie par les établissements des demandes ayant fait l'objet d'un avis favorable sur SOFA |

Je sais pouvoir compter sur votre engagement afin de contribuer à la construction de parcours de formation professionnelle permettant d'offrir aux jeunes que nous accueillons l'accès à une qualification en adéquation avec leurs aspirations et leurs possibilités, et de nature à favoriser une insertion professionnelle réussie.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT